

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 22/09/2020

Nombre de Conseillers :

2020-030

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS, D. CAPY

Absents excusés : A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. MARSON

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N° 30 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-027 –
REGULARISATION DES INDEMNITES DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 23 juin 2020, par délibération 2020-027, le Conseil Municipal a décidé de fixer les indemnités des conseillers délégués, Madame LEROY Valérie et Monsieur FORMONT Christophe, à hauteur de 6% à compter du 24 juin 2020. Il informe le Conseil Municipal que ces indemnités dépassaient l'enveloppe globale « maire et adjoints en exercice » inscrit au sous chapitre 6531.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que les conseillers délégués ont renoncé à leurs indemnités à compter du 24 juin 2020.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de la décision de Madame LEROY Valérie et Monsieur FORMONT Christophe de renoncer à leurs indemnités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 29 septembre 2020.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

